



اللجنة الوطنية للتعليم العالي عن بعد
La commission nationale de l'enseignement supérieur à distance

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique

Commission Sectorielle d'Implantation et de Suivi de l'Enseignement à Distance dans les Etablissements de l'Enseignement Supérieur

PV DE SYNTHESE

Des réunions se sont tenues entre la Commission Sectorielle d'Implantation et de Suivi de l'Enseignement à Distance dans les Établissements de l'Enseignement Supérieur (CNEAD) et les VRP et DAP affiliés aux CRUC, CRUE et CRUO :

- A distance le 28-29-30 août 2023 (CRUC, CRUE et CRUO respectivement)
- En présentiel le 11 et le 13 septembre 2023 (CRUC et CRUE)

Ordre du jour

1. Evaluation de l'EAD des matières transversales et découvertes.
2. Enseignement hybride des matières méthodologiques et fondamentales.
3. Stratégies de l'enseignement de l'anglais comme matière transversale.
4. Formation à distance des nouvelles recrues en langue anglaise (**Note 821 du 21 août de Monsieur le Secrétaire Général**)
5. Formation des nouvelles recrues en TIC et pratiques pédagogiques.
6. Divers.

Etaient présents :

A. CNEAD

1. Dr. BELHANI Ahmed	Président de la CNEAD (27-28-29 août 2023)
2. Mme Boumansour Razika	EPAU (27 août 2023)
3. M. Khaled Kaid	UFC (27 août 2023)
4. Dre. BOURROUBEY Soraya	Université d'Oran 2 (28 août 2023)
5. Prof. MANSOUR Boubaker	Université d'El-Oued (28 août 2023)
6. Dr. ZEMMIT Abderderahim	Université de M'sila (28 août 2023)
7. Dre. DJEZIRI Fatima Zohra	Université de Tlemcen (28 août 2023)
8. Mme. KARA TERKI Hadjira	Université de Tlemcen (28 août 2023)
9. Dr. KAOUANE Mohamed	Représentant de la CRUEst (28 août 2023)
10. Mme Tobal Ismahane	Université Constantine1 (28 août 2023)
11. M	

B. Les VRP et les DAP des établissements

I- Ouverture

Après l'allocution de Monsieur le Président de la CNEAD, il a remercié les membres de la CNEAD, ainsi que les VRP et les DAP d'avoir accepté son invitation pour assister à la réunion et enrichir les échanges. Par la suite, il a rappelé l'assistance de l'ordre du jour.

II- Evaluation de l'EAD des matières transversales lancé au long du second semestre de l'année universitaire 2022-2023

À la suite de la réception des documents en provenance des différents établissements, le Président de la CNEAD a présenté un état récapitulatif quant à l'adoption des EAD des matières transversales pendant le second semestre de l'année universitaire 2022-2023. Les échanges étaient autour des points transmis aux Chefs d'établissements le 23 août 2023, à savoir :

1. Le déroulement de l'EAD des matières transversales et le Taux d'adoption
2. Le déroulement des examens
3. L'EAD de la matière transversale "Anglais
4. Les Points forts relevés

1. EAD des matières transversales -2^{ème} semestre 2022-2023

Selon les différents rapports transmis à la CNEAD ainsi que les échanges constructifs et fructueux, le respect des consignes transmises via le guide méthodologique a été apprécié. **Le taux d'adoption est à 100%, entre le distanciel et l'hybride.**

Toutefois, au cours de cette transition éducative, **des difficultés rencontrées** ont été signalées par établissements dépourvus des moyens humains et techniques, notamment :

- Les ingénieurs spécialisés dans l'installation et la gestion des serveurs ainsi que les plateformes
- La connexion internet
- Les moyens matériels à mettre en place à la disposition des étudiants et des enseignants.
- Ressources matériels adéquates

En revanche, certains établissements ont choisi d'adopter une approche hybride pour l'enseignement des matières transversales axées sur **le développement des compétences linguistiques, telles que l'anglais et le français, en privilégiant des séances en face-à-face pour l'expression orale**. Cependant, il a été constaté que la capacité d'encadrement était très limitée, ce qui a entravé la réalisation de l'objectif.

L'hybridation a été adoptée également pour des matières transversales ayant une certaine spécificité, notamment la nécessité de travaux pratiques (TP) et de travaux dirigés (TD).

A noter que la fréquence de transition entre le distanciel et le présentiel varie d'une matière à une autre, selon **l'appréciation de l'équipe de formation**.

2. EAD des matières transversales -2ème semestre 2022-2023

Des recommandations ont été communiquées, à savoir

- **Cours interactifs**

La notion d'un cours interactif a été abordée, il a été signalé que la charte doit être respectée et que les capsules-vidéos sont fortement recommandées, à condition que tous les établissements sont invités à installer **la webTV ainsi que la mise en place d'un studio d'enregistrement, selon la correspondance communiquée par la CNEAD le 16 mai 2023**.

- **Enseignement par visioconférence**

Le président de la CNEAD a rappelé également que les séances de visioconférences doivent être assurées depuis l'établissement afin de permettre aux entités du suivi de dresser un état réel quant au déroulement des EAD.

- **Fonctionnement des entités du suivi**

Dans la même direction, les établissements ont été vivement sollicités à **adopter toute forme de motivation au profit des membres des entités du suivi** (allègement de la charge horaire, heures complémentaires etc.), ainsi, il a été signalé d'établir **des décisions internes** pour officialiser le rôle des entités du suivi. L'université Alger3 a présenté un modèle quant aux décisions internes (document ci-joint)

- **Attestation de dépôt de cours en ligne**

Il a été relevé que des enseignants ont réclamé l'attestation de dépôt d'un cours en ligne, comme forme de protection des droits d'auteur.

A cet effet, le président de la CNEAD, a invité les VRP et les DAP d'établir cette attestation, visée par l'organe de l'enseignement à distance de l'établissement, tout en mentionnant qu'elle ne soit pas éligible pour un dossier de promotion de grade. Le modèle de l'attestation est présenté en annexe.

- **Responsabilité de l'auteur**

Il faut également rappeler que tout support pédagogique mis en ligne est sous la responsabilité de son auteur, qui a signé une charte d'éthique et de déontologie. En cas d'éventuel litige les instances scientifiques sont appelés à expertiser le contenu

- **Cours interactifs :**

La notion d'un cours interactif a été abordée, mettant en évidence l'importance du respect de la charte d'éthique et de déontologie. Il a été fortement recommandé d'utiliser des capsules vidéo, à condition que tous les établissements procèdent à l'installation d'une **webTV et de mettre en place un studio d'enregistrement, conformément à la correspondance diffusée par la CNEAD le 16 mai 2023.**

- **Enseignement par visioconférence :**

- Le président de la CNEAD a rappelé également que les séances de visioconférences doivent être assurées depuis l'établissement afin de permettre aux entités du suivi de dresser un état réel et précis quant au déroulement des EAD.

- **Fonctionnement des entités de suivi :**

Dans la même lignée, les établissements ont été vivement sollicités à **adopter toute forme de motivation au profit des membres des entités du suivi** (allègement de la charge horaire, heures complémentaires etc.), ainsi, il a été signalé d'établir **des décisions internes** pour officialiser le rôle des entités du suivi.

- **Attestation de dépôt de cours en ligne :**

Il a été relevé que certains enseignants ont exprimé le besoin d'obtenir une attestation de dépôt pour leurs cours en ligne, dans le but de protéger leurs droits d'auteur. À cet égard, le Président de la CNEAD a encouragé les VRP et les DAP des établissements à émettre cette attestation, après validation par l'organe de l'enseignement à distance de l'établissement. Il a été précisé que cette attestation ne serait pas éligible pour un dossier de promotion de grade.

- **Responsabilité de l'auteur :**

Il est essentiel de rappeler que chaque support pédagogique mis en ligne engage la responsabilité de son auteur, qui a préalablement adhéré à une charte d'éthique et de déontologie. En cas d'éventuel litige, les instances scientifiques sont habilitées à expertiser le contenu en question.

3. Déroulement des examens

Il a été relevé que la majorité des examens finaux ont été assurés sur table, à l'exception de certains établissements enregistrant une forte massification, l'examen a été assuré en ligne.

Il a été relevé que ce problème de massification **peut être résolu** en programmant les examens sur table des matières transversales en dehors des semaines bloquées.

Le président de la CNEAD a rappelé également que, dans le cas des examens en ligne, **l'établissement doit :**

- **Procéder à l'identification de l'identité** afin d'éviter la tricherie.
- **Exploiter la banque de questions** qui sera créée pour les matières à large public cible.

Il a été souligné également que les activités d'apprentissage en ligne devraient être intégrées dans le calcul de la note finale, dans l'optique de **diminuer le taux d'absentéisme** ; ainsi que de **motiver** l'étudiant à adhérer à ce nouveau d'enseignement.

4. Points forts vécus quant à l'adoption de l'EAD des matières transversales

Différents avantages ont été enregistrés en adoptant l'EAD des matières transversales :

- **Mobilisation des compétences algériennes à l'étranger**

Cette nouvelle approche a ouvert la voie à la participation d'experts **algériens résidant à l'étranger** dans la prestation des cours à distance. Ce constat a été confirmé par le DAP de l'ESTIN, qui a témoigné de l'expérience réussie de son école dans ce domaine.

- **Gain de place pédagogiques et optimisation d'utilisation des infrastructures**

La massification est le facteur central dans la saturation en matière de places pédagogiques, selon les échanges avec les VRP et les DAP, ce frein a pu être remédié grâce à l'EAD **en libérant des espaces pédagogiques** utilisés antérieurement pour l'enseignement en présentiel. **Cela a permis de surmonter les contraintes liées au manque de salles de cours.**

- **Flexibilité dans l'élaboration des emplois du temps**

En adoptant les consignes décrites dans le guide méthodologiques, les établissements ont pu bénéficier d'une certaine souplesse dans la planification des emplois du temps, ce qui a été largement apprécié.

- **Réduction des coûts**

L'EAD a permis de réduire les coûts réservés au déroulement des séances en présentiel, notamment les coûts associés aux fournitures telles que les feutres, les papiers, ...

- **Amélioration de la visibilité de l'enseignant et de l'établissement**

La visibilité de l'enseignant ainsi que celle de l'établissement est bien appréciée grâce aux productions pédagogiques mise en ligne, ce qui va permettre une amélioration du classement de l'institution.

5. Points faibles rencontrés quant à l'adoption de l'EAD des matières transversales

Certains points faibles ont été enregistrés par les VRP et les DAP à savoir :

- Les difficultés d'accès à l'internet, en particulier pour les étudiants.
- La résistance au changement.
- L'amotivation des étudiants en raison des cours peu structurés et peu attrayants
- Problème d'absentéisme.

- Non-respect des enseignants à l'égard des règles énoncées dans le guide méthodologique

Les échanges ont conduit à la formulation d'un ensemble de propositions visant à remédier aux difficultés et contraintes spécifiques à chaque établissement :

- Un soutien financier pour l'acquisition et la mise en place des moyens matériels nécessaires notamment des salles informatiques, des studios audiovisuels, et des abonnements annuels quant aux outils de visioconférences
- Recrutement sélectif des ingénieurs en informatique en adéquation avec cette transition éducative.
- Lancement d'une nouvelle édition de la formation « ***E-Summer university*** »
- Uniformisation des contenus pour matières à large publique cible
- Une démarche officielle concernant la valorisation des efforts déployés par tous les acteurs de l'EAD.
- Création d'une banque de question nationale pour éviter la tricherie dans les activités en ligne.
- Lancement des formations sur le tutorat en ligne.
- Organisation d'une rencontre entre les directeurs des systèmes réseaux pour discuter la rationalisation d'utilisation du débit d'Internet.
- Une connexion internet subventionnée au profit des étudiants.
- Recours au réseaux local à l'intérieur des établissements.
- Mise en place d'un réseau local inter-établissements.

Ces mesures visent à répondre aux défis identifiés et à renforcer l'efficacité de l'enseignement à distance au sein des établissements d'enseignement supérieur.

III- Généralisation des enseignements à distance pour les autres matières au cours de l'année universitaire 2023/2024

A partir de l'année universitaire 2023-2024, les établissements sont tenus à adopter l'EAD dans tous le parcours de formations et pour toutes les matières

- **Matières transversale et découverte** : ces matières seront dispensées à distance, à l'exception (TD, TP,...), les enseignements se déroulent en hybride avec une fréquence définie par l'équipe pédagogique.
- **Les matières fondamentales et méthodologiques** : L'EAD sera utilisée comme appui au présentiel, les **contenus doivent être diffusés uniquement via la plateforme d'enseignement à distance officiel de l'établissement** pour assurer la continuité dans les apprentissages et pour permettre à l'étudiant d'étudier selon son rythme

A cet effet, le guide méthodologique sera mis à jour avec ce nouveau fonctionnement

IV- Stratégie de l'enseignement de l'anglais comme matière transversale

L'enseignement de la langue anglaise comme matière transversale a été débattu en ligne et enrichi lors des réunions en présentiel avec les VRP et les DAP le 11 septembre au niveau de la fac central de l'université Alger et le 13 septembre au niveau de l'université Sétif1. Il a été retenu ce qui suit :

1. **Assurer** au sein de chaque établissement durant la période **septembre -mai 2023**, des ateliers d'accompagnement de **renforcement linguistique, de 15 à 20 heures**, pour l'amélioration de l'orale "**Speaking**", **en face-to-face**, en s'appuyant sur un **référentiel de compétences**.
2. **Encourager** les nouveaux bacheliers à suivre la formation à distance sur DUAL et qui sera **accessible** jusqu'au 30 mai 2023.
3. **Insérer DUAL** dans les emplois du temps
4. **Transmettre** les listes des étudiants inscrits en 1ère année (**Bac 2022 ou antérieur**), **n'ayant pas suivi la formation à distance sur DUAL**
5. **Organiser** un test final **sur table pour la validation des acquis**, durant la période **novembre - mai 202**, **selon la spécificité** de l'établissement et qui sera réservé aux étudiants ayant obtenu l'attestation de suivi délivrée à la fin de la formation à distance via DUAL.

6. **Etudier** la possibilité de comptabiliser la note obtenue et pondérée dans les activités d'apprentissage dans le calcul de la moyenne de réussite.
7. **Organiser** des rencontres avec les présidents des CPND pour mettre en place des contenus cohérents avec les normes internationales (CECRL) et qui visent les quatre compétences linguistiques, à développer **au long des années du cursus universitaire, selon le niveau préalable de l'étudiant.**
8. **Lancer** un appel à participation pour l'implication des **didacticiens** dans la conception des contenus visant une formation linguistique par **objectifs spécifiques (*English for Specific Purposes: ESP*)**.
9. **Assurer** la formation "***Turn your content into a Mooc***", lancée par la CNEAD au profit des enseignants, dans l'objectif de développer des compétences quant à la mise en ligne des contenus sur la plateforme y dédiée.
10. **Inviter** tous les acteurs de la pédagogie ainsi que les structures d'appui, entre autres le CEIL, à adhérer à cette stratégie et à collaborer dans la réussite de cette nouvelle vision d'apprentissage.

Il a été retenu également que les matières transversales à large public cible, seront discutées également avec les CPND pour la mise en place des contenus cohérents et unifiés pour un enseignement à distance.

V- Formation à distance des nouvelles recrues en langue anglaise (Note 821 du 21 août de Monsieur le Secrétaire Général) ET Formation des nouvelles recrues en TIC et pratiques pédagogiques

Le président de la CNEAD a rappelé l'ensemble des assistants pour la transmission du formulaire d'inscription à la formation en langue anglaise destinée aux nouvelles recrues.

Quant à la formation TIC et pratiques pédagogiques, la formation est programmée à partir du 05 décembre, les établissements vont recevoir le formulaire d'inscription.

Compte tenu au nombre élevé des enseignants nouvellement recrutés, d'éventuelles nouvelles démarches seront discutées ultérieurement.

VI-Divers

1. Enseignement en langue anglaise au sein des écoles

Les DAP, ont signalé que l'enseignement en langue anglaise doit être généralisé pour toutes les écoles afin d'assurer une équité lors des concours d'accès.

Pour cela, il a été retenu qu'il est fortement recommandé de préparer des sujets en trois langues (arabe, anglais et français), dans l'optique de ne pas priver aucun étudiant du concours d'accès.

2. Accompagnement des offres de formation à distance

La CNEAD s'est engagé à accompagner les dispositifs des six offres de formations à distance ayant été déclarées par la tutelle

3. Expertise des cours en ligne :

La version finale de la démarche d'expertise sera diffusée incessamment.

4. Carte digitale de l'étudiant :

Un prototype de la carte digitale de l'étudiant, établie par l'université Constantine 2, a été exposé, tout en détaillant son contenu.

Président de la commission